

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC AMBERIEU EN BUGEY, 13 RUE ALEXANDRE BERARD 01500 AMBERIEU EN BUGEY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 80 000 €.

Monsieur CHARMONT Jérôme , représentant de la société 2C INTERIM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 6 RUE RECLOSIERE 39160 ST AMOUR, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CHARMONT Jérôme	4 400	44 000 €
CHRISTOPHE Sacha	3 600	36 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 13 août 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Jérôme CHARMONT
Lu et approuvé

Sacha CHRISTOPHE
Lu et approuvé